Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260925-D20260904-DE

MAIRIE DE PLOUGOULM

Conseil Municipal du 24 septembre 2026

Délibération n°2026.09.04

Date de convocation : 18/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Maire : M. Éric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Regis MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 24 septembre 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Etaient présents : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; M. Cyril BIHAN, Mme Monique PRIGENT, M. Stéphane LE BORGNE ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL Mme Morgane JOLIVET ; M. Julien KERAUTRET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.09.04 Modification de la composition de la commission enfance, jeunesse, solidarités

(Rapporteur : Mme Rolland/Délibération)

Vu la délibération n°D2026.04.08 du 2 avril 2026, portant création et composition des commissions municipales ;
Considérant que le Conseil municipal a notamment créé une commission municipale « Enfance, jeunesse, solidarités » ;
Considérant la demande de Mme Hélène JOLIVET conseillère municipale, d'intégrer la commission,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition de ses commissions et de procéder, le cas échéant, à sa modification ;

Il est proposé au Conseil municipal d'intégrer Mme Hélène JOLIVET à la commission enfance, jeunesse, solidarités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'intégrer Mme Hélène JOLIVET à la commission enfance, jeunesse, solidarités.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260925-D20260904-DE

VOTE :
- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 24 septembre 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Régis MIOSSEC
MAIRIE DE PLOUGOULM 29250	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- La transmission au contrôle de légalité, le 25 septembre 2026
- La publication, le 25 septembre 2026

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.